

FLASH INFO

Plan de gestion Oie - Communiqué

17 mai 2016

PLAN DE GESTION INTERNATIONAL DE L'OIE CENDREE UNE ETAPE DECISIVE SUPPLEMENTAIRE FRANCHIE

Les 11 et 12 mai à Paris, à l'invitation de la France, au cours d'une réunion intergouvernementale au plus haut niveau sous l'égide de l'AEWA, 11 Pays se sont mis d'accord pour mettre en place la « Plateforme européenne de gestion des oies », qui concernera 4 espèces/populations d'oies dont l'oie cendrée (cf ci-joint la « Déclaration » adoptée par la réunion, traduction en français par la FNC).

Après la proposition sur cette Plateforme adoptée à la Réunion des Parties à l'AEWA à Bonn en novembre 2015, cette nouvelle étape diplomatique indispensable vient donc donner le coup d'envoi opérationnel du processus.

Même si d'autres Pays de l'aire de répartition de ces oies restent encore à « recruter », si l'Union Européenne n'a pas définitivement décidé de son soutien¹ et si quelques financements sont encore à réunir (rappelons que la FNC, la Maison de la Chasse et de la Nature et le Ministère français ont déjà offert des financements), le travail d'élaboration du Plan de gestion international de l'oie cendrée pourra, sauf contretemps majeur, démarrer. Il aboutira en 2019 à une gestion adaptative coordonnée internationalement et adaptée aux enjeux socio-économiques et écologiques posés par cette espèce partout en Europe. OMPO sera en principe chargé de coordonner la rédaction de ce Plan.

La gestion adaptative internationale de ces 4 oies sera coordonnée et pilotée par un « Groupe de Travail international de l'AEWA » réunissant les Etats, l'UE et les « parties prenantes » (ONG, chasseurs, agriculteurs...) et dont le secrétariat sera assuré par l'AEWA. L'Université d'Aarhus au Danemark hébergera et centralisera les données et travaux scientifiques servant de base à la gestion. Le fonctionnement de l'ensemble de la Plateforme au niveau central en « régime de croisière » nécessitera un budget de l'ordre de 460 000 E/an. La 1^{ère} réunion du Groupe de Travail pourrait se tenir du 11 au 16 décembre 2016 en Suède.

¹En raison des difficultés juridiques posées par le fait que l'une des 4 espèces d'oies, la Bernache Nonette, est classée en Annexe I de la Directive Oiseaux